

Pôle finances et administration
Direction administration et affaires juridiques
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_221
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

07 - ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le centre d'action social est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Le nombre des administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale a été fixé à 8 membres par délibération n°2020_160 au conseil du 5 juillet 2020. Lors de cette même séance il a été procédé à l'élection de ces 8 membres parmi les conseillers municipaux, ont été ainsi élues les personnes suivantes :

Madame Valérie VARENNE
Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN
Madame Agnès TAVARD
Madame Anne AMBROIS
Madame Lydie LE POITTEVIN
Madame Martine GRUNEWALD
Madame Sophie HÉRY
Monsieur Gérard DUFILS

Cependant suite à la démission de M. Gérard DUFILS et conformément à l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui dispose que "*Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages [...] Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs.*

En raison de la présentation d'une liste unique au nombre de 8 administrateurs lors de la précédente élection, il n'y a plus de suivant de liste, en conséquence il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs.

L'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que les membres élus en son sein par le conseil municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Après avoir procédé au vote électronique, conformément au règlement intérieur du conseil municipal, délibération DEL2020_358 du 16 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Benoit ARRIVÉ, maire, le résultat est le suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	55
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	55
f. Majorité absolue.....	28

LISTES	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste « Passion commune »	42	Quarante deux
Liste « Cercle du Cotentin »	10	Dix
Liste « Coopérative citoyenne »	3	Trois

Sont élus pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

1. Valérie VARENNE
2. Gilbert LEPOITTEVIN
3. Anne AMBROIS
4. Agnès TAVARD
5. Lydie LE POITTEVIN
6. Martine GRUNEWALD
7. Sophie HÉRY
8. Bruno FRANÇOISE

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 050-200056844-20230929-DEL2023_221-DE